

**MAI 2012**



# **Ce qui doit changer maintenant... ... et au cours des cinq ans à venir**

***La fédération UNSA Éducation a élaboré, avec le concours de ses 22 syndicats, le document qu'elle présentera aux nouveaux membres du gouvernement sur les questions relevant de son champ de responsabilité.***

***À la place d'organisation syndicale qui est la sienne, l'UNSA Éducation formule ses premières propositions pour que les nécessaires mesures d'urgence s'intègrent dans un ensemble cohérent.***

***En matière éducative notamment, il ne s'agit pas d'apporter des correctifs en renvoyant toute transformation profonde à des temps meilleurs, mais bien d'ancrer une refondation programmée qui avancera pas à pas, étape après étape, dans une nécessaire continuité.***

Page 2 : sommaire

Page 3 : présentation par Laurent Escure





# Articuler mesures d'urgence et cohérence du projet d'ensemble

« La Fédération UNSA Éducation n'a jamais compté sur un improbable grand soir (qu'il soit social, fiscal ou éducatif). Pour les travailleurs qu'elle défend et le service public qu'elle entend promouvoir, elle s'est toujours efforcée de tracer des perspectives permettant d'élaborer, dans une cohérence d'orientation, les réponses concrètes qu'appelle chaque situation. »

**Préambule de la résolution générale adoptée au congrès d'Angers  
de la fédération UNSA Éducation (mai 2012)**



**Laurent ESCURE,  
Secrétaire général  
de l'UNSA Éducation**

Nombreux ont été les rapports, les analyses, les études, les travaux universitaires sur les questions d'éducation sous toutes ses formes, de Recherche, de Culture et, de manière générale, sur les politiques publiques. Il est inutile donc de perdre un temps précieux en enquêtes, sondages et autres remontées des demandes. Le temps est aux propositions, aux priorités, au changement. Parce qu'elle est la fédération de tous les métiers de l'Éducation, l'UNSA Éducation entend se situer à la place qui est la sienne — celle d'une organisation syndicale indépendante, force de proposition et actrice du changement.

Chacun connaît le contexte. Chacun sait combien l'Éducation sous toutes ses formes a été maltraitée durant le mandat écoulé. Chacun sait aussi que les changements ne seront pas tous possibles immédiatement et que leur rythme même sera différencié. Certains sont impératifs tout de suite, d'autres nécessitent de s'inscrire dans la durée. Certains demandent un financement conséquent, d'autres relèvent davantage de la manière de

concevoir l'éducation, de respecter ses personnels, d'envisager leurs missions.

Dans tous les cas, les mesures prises devront s'intégrer en cohérence dans un projet d'ensemble avec sa programmation et ses objectifs. Une refondation du système éducatif n'est sans doute pas envisageable à moins de dix ans : l'époque qui s'ouvre devra permettre de l'engager rapidement, de manière irréversible et d'en réaliser ou de mettre sur les rails ses éléments structurants dans le cadre du quinquennat. Il revient certes aux responsables politiques de mettre en œuvre le projet sur lequel ils ont été élus, donc de faire des choix et de prendre des décisions. Mais il est de notre rôle d'organisation syndicale réformatrice et indépendante de faire valoir nos orientations, nos analyses, nos priorités, nos propositions. Ce n'est qu'ainsi que le changement pourra réellement se mettre en place dès maintenant et dans les cinq années à venir au bénéfice de tous.

# I. Des personnels entendus, reconnus, respectés

## A. Réinstaurer la confiance

Des mesures symboliques, au sens le plus fort du terme, sont urgentes et importantes à la fois. Jamais en effet, la souffrance des personnels n'aura été si profonde, si manifeste. Le mépris, venu d'en haut, a été la règle ces dernières années.

Le simple fait, à nouveau, de témoigner une juste considération aux personnels, de reconnaître leur engagement, respecter leur travail, mettre en valeur leurs compétences, affirmer l'importance et la difficulté de leurs missions et d'accompagner les mots par des actes concrets modifiera profondément les relations, permettra de renouer des dialogues, réinstaurera la confiance. Ce respect des personnels passe aussi par celui de leurs représentants et des instances de concertation.

Le respect des personnels, la reprise du dialogue et de la marche vers la justice sociale, des mesures d'urgence pour la rentrée prochaine et l'engagement pour une refondation de l'École et de l'éducation dans toutes ses dimensions sont, pour l'UNSA Éducation, les premières priorités à afficher puis à mettre en œuvre.

Un acte symbolique, mais signifiant, serait l'attribution du *Pass éducation* à tous les personnels relevant des ministères éducatifs quel que soit leur statut.

## B. Mettre fin à la RGPP

Les dégâts de la « Révision générale des politiques publiques » et de sa déclinaison dans l'administration territoriale de l'État (Réate) sont considérables. L'UNSA Éducation la première (et souvent assez seule) avait dénoncé très tôt ce qui s'est avéré comme une *régression générale des politiques publiques* pour ne pas parler de destruction de l'action publique. La présence de l'État sur l'ensemble du territoire et au plus près des citoyens doit servir de règle.

Si les politiques publiques et l'organisation des services de l'État doivent être réformés, ce n'est ni pour cela (leur destruction), ni comme cela (l'imposition technocratique) qu'il faut s'y prendre. Un véritable « état des lieux » partagé doit initialement être réalisé afin de mettre en évidence les transformations, les renforcements, les évolutions qui sont nécessaires. Les personnels doivent être associés et informés à chaque étape. Les organisations syndicales doivent être consultées, écoutées et leurs propositions ou oppositions prises en compte.

La RGPP a été engagée récemment au niveau des opérateurs de l'État. Les établissements publics nationaux relevant notamment des ministères éducatifs (CNED, réseau Scéren-CNDP, CIEP, ONISEP, Céréq) ont été ces

dernières années durement frappés et leurs personnels sont en situation de réelle souffrance au travail en raison des incertitudes majeures de ces établissements dans l'avenir. L'UNSA Éducation revendique une inversion de cette politique d'abandon dommageable pour le service public, ses usagers et ses personnels. L'UNSA Éducation demande également que soit abandonné le désengagement du Céreq programmé par le ministère chargé de l'emploi compte tenu de la mission spécifique de l'établissement et de ses liens historiques avec les partenaires sociaux.

### **C. Faire cesser l'austérité salariale : priorité aux « catégorie C »**

L'austérité salariale de ces dernières années a frappé tous les agents de la Fonction publique, mais particulièrement ceux de catégorie C. Trop nombreux sont les personnels concernés qui, en raison de la dépréciation continue de la valeur du point d'indice, ne sont rémunérés qu'au SMIC. Pour eux, c'est le régime du salaire minimum permanent que ne garantit qu'une « indemnité différentielle » en raison d'un traitement indiciaire statutaire durablement inférieur.

Un certain nombre de blocages introduits par des textes récents doivent être levés rapidement. Inversement, dans le respect de la continuité républicaine, la publication de textes négociés, validés par les organisations syndicales et examinés dans les instances consultatives, doit être assurée dans les plus brefs délais.

Le respect des salariés du grand pôle éducatif (fonctionnaires et contractuels) passe aussi par la reconnaissance de leur droit à l'action sociale de la Fonction publique de l'État quel que soit le statut de la structure au sein de laquelle ils exercent leurs fonctions. Bénéficiant d'abord aux personnels qui ont les ressources les plus modestes, l'action sociale est un levier qui peut être mobilisé rapidement. L'UNSA Éducation souligne d'autant plus l'urgence de remettre à niveau les moyens de l'action sociale dans les ministères éducatifs, très en retard par rapport à la moyenne des autres ministères.

L'UNSA Éducation revendique que le dialogue social qui doit être renoué dans la Fonction publique permette de construire une réelle négociation salariale, mais au-delà, d'engager une rénovation profonde de la grille indiciaire. Au-delà des éléments importants mais ponctuels déjà évoqués, l'UNSA Éducation revendique une nouvelle architecture de la Fonction publique à partir des notions de familles de métiers et de cadres statutaires fondés sur les niveaux de recrutement pour faciliter les adaptations et les mobilités choisies en veillant au respect des logiques de missions. Le passage à une administration structurée sur la base de filières de métiers interministérielles et intercatégorielles à gestion ministérielle doit permettre également de répondre aux inégalités de traitement entre les agents.



## II. L'indispensable cohérence interministérielle

Le choix de l'architecture gouvernementale relève de la responsabilité propre des plus hautes autorités de l'État. L'UNSA Éducation en prend acte. Elle constate que de nouveau, comme elle le revendiquait, une identification ministérielle propre reconnaît la spécificité du champ des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative. Les conséquences devront en être tirées en termes de rattachement des personnels et d'organisation des structures déconcentrées, notamment par une sortie rapide de la gestion des personnels concernés par les ministères sociaux.

Les dossiers — notamment celui de la formation des enseignants — ont lourdement souffert dans le passé d'une incohérence de prise en charge entre plusieurs ministères travaillant sans réelle coordination, voire de manière contradictoire. La globalité des dossiers conduit l'UNSA Éducation à demander que se constitue, pragmatiquement mais efficacement selon les formes qu'il appartiendra au gouvernement de déterminer, une réelle cohérence interministérielle permettant — tout au long du quinquennat — une prise en charge et un suivi efficaces de dossiers qui, par nature ou de fait, revêtent un caractère transversal.

Ce sont, entre autres exemples :

- la reconstruction d'une véritable formation professionnelle tout au long de la vie des personnels enseignants et d'éducation, qui intéresse au premier chef les ministères de l'Éducation nationale, d'une part, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'autre part, mais qui peuvent concerner d'autres secteurs au travers de la constitution des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (notamment sur les champs de l'animation et de l'éducation populaire). Cette question nécessite donc une synergie forte entre l'Éducation nationale, ministère employeur, et l'Enseignement supérieur au sein duquel, quelles qu'en soient les formes, s'effectuera une formation initiale des futurs enseignants articulée avec le terrain ;
- les questions de réussite éducative concernent à la fois des problématiques pédagogiques dans l'institution scolaire mais aussi le lien, dans les territoires, avec les collectivités territoriales et les structures d'éducation non formelle ou d'éducation populaire relevant du champ associatif. S'y ajoutent les thématiques liées à la politique de la ville ainsi que les questions de cadre de vie, de logement et d'emploi pour les jeunes ou leurs familles ;
- la question des rythmes de vie des enfants et des jeunes qui, si elle porte une dimension forte « rythmes scolaires », ne s'y borne pas en raison de son impact sur les structures péri-éducatives comme, par exemple, l'organisation des transports scolaires ou les problématiques propres aux zones rurales ;
- les politiques « de territoire » doivent prendre en compte l'ensemble des problématiques (y compris l'accès à l'emploi et le développement économique, mais aussi de qualité du cadre de vie).

## **III. Des mesures immédiates ancrant des transformations sur cinq ans**

### **A. La priorité de l'Éducation sous toutes ses formes par une loi d'orientation et de programmation**

Les bonnes intentions sont indispensables mais elles ne suffisent pas, surtout après tant d'années d'attaques acharnées contre l'Éducation, la Recherche et la Culture. Il est donc utile qu'un discours volontariste soit porté pour annoncer la priorité politique faite à nouveau pour ce secteur.

Cette ambition qui doit engager l'ensemble de la Nation doit être le fruit de dialogues, de débats et de décisions réfléchies et assumées et donc — après négociations avec les représentants, de tous les acteurs concernés et débat parlementaire — s'inscrire dans une loi d'orientation qui soit un acte fondateur. Cette loi devra affirmer une conception reconnaissant et valorisant l'éducation sous toutes ses formes, les objectifs assignés, les moyens alloués tout comme les critères de sa propre évaluation.

Très rapidement, des mesures significatives devront être prises en faveur du service public laïque d'éducation. Les écoles et établissements d'enseignement publics ont des obligations spécifiques afférentes à leur mission (laïcité, continuité, obligation d'accueil et gratuité). L'UNSA Éducation rappelle que, pendant la législature précédente, quelque 90% des suppressions de postes intervenues ont frappé l'enseignement public seul. Des dispositifs tels que la « loi Carle » continuent à menacer le tissu scolaire public, notamment en zone rurale.

### **B. Inscrire l'Éducation dans une démarche globale, partagée et complémentaire**

Séparer l'École des autres structures et acteurs éducatifs, c'est la condamner à n'être qu'un lieu d'instruction. Ce n'est pas notre conception de l'Éducation. Il est donc nécessaire de réaffirmer la globalité de la démarche éducative, la complémentarité des différents acteurs, le rôle que peuvent et doivent jouer en la matière les personnels, les parents, les élèves et étudiants eux-mêmes.

Si l'État doit rester le maître d'œuvre des politiques éducatives, il faut prendre en compte l'implication accrue des collectivités territoriales et inscrire dans la loi la place et les missions de chacun.

La reconnaissance de la complémentarité éducative doit être un signe fort qui concrétise la volonté de prendre en compte l'ensemble du champ de l'éducation, de soutenir l'ensemble des partenaires, dont les

associations (d'éducation populaire, culturelles, complémentaires de l'école...) et le mouvement sportif, et de s'inscrire dans la logique d'une éducation pour toutes et tous tout au long de la vie. Dans ce cadre une identification spécifique doit être reconnue au Sport comme à l'Éducation populaire.

Afin de lutter contre les inégalités, les conditions nécessaires à la promotion de la santé, mission de l'École à part entière, doivent être assurées pour favoriser la réussite scolaire dont la santé et le « social » sont des déterminants. Des articulations interministérielles sont à cet égard à prévoir. En outre, il convient de respecter le droit à la santé au travail des élèves et étudiants comme des personnels. Le renforcement en médecins, en personnels infirmiers dans les écoles et établissements, mais aussi celui du service social.

### ***C. Assurer la formation initiale et continue de tous les personnels éducatifs et instaurer des temps de formation commune***

La formation initiale et continue doit être assurée à l'ensemble des personnels d'éducation (État, collectivités, associations). Éduquer est un métier et donc s'apprend.

Parce qu'ils interviennent dans des temps différents et complémentaires avec le même public, des temps de formation commune doivent être instaurés entre les différents acteurs éducatifs (personnels de l'État, des collectivités territoriales, salariés des associations partenaires...).

Les écoles supérieures de formation des personnels de l'Éducation doivent être des structures de nature universitaire rayonnant dans chaque académie en partenariat avec leurs universités mais aussi les autorités académiques, les corps d'inspection et de direction, les formateurs de terrain.

Des partenariats doivent être également établis avec des établissements de recherche et de formation comme l'INSEP, l'INJEP (qui doit redevenir un institut consacré à l'Éducation populaire), ou l'Institut français d'éducation (ex-INRP).

Les résultats de la recherche doivent irriguer les formations, enrichir les pratiques et nourrir les démarches pédagogiques diversifiées.

### ***D. Revenir sur le démantèlement programmé des GRETA***

Les établissements publics locaux d'enseignement, par leurs groupements (actuels GRETA), assument des missions de formation tout au long de la vie. L'UNSA Éducation a condamné la loi Warsmann qui contraint à leur transformation en groupements d'intérêt public (GIP) avec des modalités particulièrement dommageables pour le service public de formation continue comme pour les personnels contractuels qui en relèvent.



L'UNSA Éducation revendique donc en urgence la réouverture de ce dossier et, dans l'immédiat, le gel des transformations en GIP projetées parfois à marche forcée.

## **E. Agir d'urgence pour l'Enseignement supérieur et la Recherche**

Des créations de postes doivent intervenir pour favoriser la réussite en premier cycle universitaire. Elles doivent comprendre des emplois d'enseignants-chercheurs mais aussi de personnels « BIATSS » (personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé). Les comparaisons internationales montrent en effet que la France est sous-dotée en personnels dits « d'appui ou de soutien », ce qui contraint au demeurant les enseignants-chercheurs ou enseignants à consacrer une part excessive de leur temps à des tâches administratives.

Il est nécessaire, dans le cadre d'une loi de finances rectificative, de prendre en compte le gonflement de la masse salariale lié notamment au Glissement-Vieillesse-Technicité non pris en compte dans les dotations actuelles et qui fait des « responsabilités et compétences élargies » un piège financier pour les établissements d'enseignement supérieur comme pour leurs personnels, notamment dans les établissements de petite taille ou de taille moyenne victimes d'« effets de structure ». Il s'agira de prendre également en compte le financement de l'action sociale.

## IV. Pour l'enseignement scolaire

### A. Inverser la pente des suppressions d'emplois et relancer des recrutements

L'Éducation nationale aura été fortement saignée par la mesure doctrinaire, aveugle et injuste du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Certes, les moyens ne font pas tout, mais si, pour prendre ce seul exemple, le nombre d'élèves par classe n'est pas le seul critère de réussite ou d'échec scolaire, il n'y est pas indifférent..

Mettre fin à la suppression systématique des postes et recommencer à recruter est donc indispensable. Cette démarche doit s'accompagner d'une politique résolue de résorption de la précarité et de dispositifs permettant d'éviter la reconstitution d'un volant de non-titulaires ou de précaires.

Un audit partagé de la situation de l'École et plus largement de l'Éducation, doit permettre d'acter des priorités, des objectifs et une méthode cohérente et efficace d'évaluation.

### B. Former les enseignants

Y a-t-il plus aberrant que de penser que ceux qui sont censés apprendre aux autres, seraient les seuls à ne pas apprendre justement leur métier d'enseignant ou de personnel d'éducation ? Il est indispensable de reconstruire une formation des enseignants digne de ce nom, formation intégrant des temps de formation et des temps d'exercice sur le terrain avec une prise de responsabilité progressive.

Si l'urgence est de mettre en œuvre dès cette rentrée des mesures transitoires pour prendre en compte les difficultés, unanimement dénoncées, des enseignants stagiaires, on ne peut s'arrêter à cela. Les mesures transitoires qu'il faudra progressivement mettre en œuvre devront être cohérentes avec la reconstruction d'un dispositif de formation permettant aux enseignants de maîtriser les disciplines enseignées, mais aussi de connaître leurs élèves et leur environnement comme l'institution publique dans laquelle ils sont appelés à exercer, ses valeurs, ses objectifs, ses règles de fonctionnement.

Il est donc indispensable de mettre en œuvre un plan d'ensemble pluriannuel permettant le déploiement du nouveau cadre de formation des mesures d'urgence à la nouvelle formation en « vitesse de croisière ». Ce plan doit comprendre la programmation des recrutements mais aussi des pré-recrutements comme des aides financières pour les étudiants d'origine modeste.

## C. Pour une véritable éducation fondamentale, faire réellement le choix du socle commun

Le principe d'un socle commun, pensé comme un ensemble de connaissances et de compétences communes dont l'acquisition est garantie à chaque élève à l'issue de la scolarité obligatoire, est inscrit dans la loi depuis 2005. Ce principe est fondamental pour tous ceux qui prennent au sérieux la promesse démocratique de l'École, émancipatrice par sa capacité à donner à chacun les moyens de son autonomie, libératrice aussi par son partage de la culture et des valeurs républicaines sans lesquelles notre société ne peut fonctionner collectivement. Le socle commun peut être le levier de transformation de notre École, encore trop organisée pour la sélection d'une élite.

Or, depuis 2005, le pilotage institutionnel s'est révélé défaillant, voire contreproductif. Le socle a été transformé en un objet technocratique au service d'une évaluation de la « performance » du système et des élèves, évaluation centrée sur des « fondamentaux » réducteurs. Il est de plus contesté dans ses principes par le rétablissement *de facto* d'un palier d'orientation en cours de scolarité au collège. Cette dérive sert les tenants du conservatisme, de la sélection et de l'orientation précoce. Peu à peu, les objectifs de continuité ont été gommés.

Il faut donc redéfinir, d'une part, les contenus du socle commun, en y adaptant les programmes, d'autre part, les modalités d'évaluation de son acquisition par les élèves. Il faut également créer une véritable continuité éducative tout au long de la scolarité commune obligatoire et mettre en œuvre une politique de formation de tous les professionnels concernés. Il faut affirmer haut et fort l'éducabilité de tous les enfants et affecter les moyens nécessaires.

C'est pourquoi l'UNSA Éducation porte notamment les propositions suivantes :

- faire de l'acquisition du socle commun un droit opposable ;
- concrétiser dans le budget de la Nation la priorité donnée à la scolarité commune ;
- renforcer la continuité éducative dans une *école fondamentale* inscrite dans son territoire ;
- redéfinir le contenu du socle commun et articuler les programmes du socle ;
- enrichir les pratiques et favoriser l'autonomie pédagogique des écoles et établissements.

## D. Faire du lycée, la première étape de la formation diversifiée

Les grandes articulations ont changé : il est plus que temps d'en prendre acte. Seul le baccalauréat professionnel conserve une finalité — non exclusive — d'insertion professionnelle immédiate. Pour une majorité de lycéens, la formation diversifiée s'inscrit aujourd'hui dans une continuité et une progressivité de spécialisation, de la seconde indifférenciée aux BTS, DUT, à la licence (y compris la licence professionnelle qui doit devenir un diplôme de référence) et aux formations post-licence (master et doctorat).

L'égalité dignité des trois voies de formation (générale, technologique, professionnelle) doit être effective. Aucune orientation ne doit être définitive : les filières ne doivent pas être étanches. Structuration de la scolarité et des contenus doivent permettre une fluidité des parcours. Quelle que soit leur voie de formation, les bacheliers sont de plus en plus appelés à poursuivre leur formation dans l'Enseignement supérieur. Il est nécessaire de mieux les y préparer par le développement de l'autonomie et l'acquisition de méthodes de travail.

Les orientations positives de la réforme du lycée (accompagnement, exploration en classe de seconde, tronc commun en première, autonomie des équipes pour l'utilisation des moyens complémentaires) doivent être confortées et traduites dans les faits par des moyens à la hauteur des besoins.

## ***E. Redonner à l'éducation spécialisée les moyens d'agir***

Il s'agit d'aider à l'insertion à l'École des enfants et adolescents à besoins spécifiques, malades, en situation de handicap, en souffrance psychique. Les RASED, comme la médecine scolaire, auront été les victimes de la logique budgétaire de ces dernières années alors même que la lutte contre la difficulté scolaire était affichée comme une priorité.

Or c'est avant tout à l'École de construire « en interne » les réponses aux difficultés rencontrées en son sein par certains élèves avant de faire appel à des structures extérieures voire d'externaliser la prise en charge des élèves « à problèmes ». L'expérience a montré que le soutien ne pouvait se substituer à la prise en charge de la grande difficulté scolaire qui appelle des réponses appropriées.

Les réponses à apporter aux difficultés scolaires se situent à plusieurs niveaux :

- Lorsque celles-ci relèvent de la difficulté "ordinaire" inhérente à l'acte d'apprendre, leur prise en charge relève de l'action pédagogique de l'enseignant dans sa classe ou de l'équipe pédagogique. Il faut une formation de qualité permettant de repérer les causes de la difficulté et d'élaborer les stratégies pédagogiques adéquates. L'UNSA Éducation demande que les écoles soient dotées d'enseignants surnuméraires et /ou de moyens en personnels permettant la différenciation pédagogique dans la classe. Des dispositifs temporaires peuvent être mis en œuvre dans le temps scolaire pour tous.
- Lorsque les élèves ont besoin d'une aide psychologique, rééducative ou pédagogique qui dépasse les compétences professionnelles du ou des enseignants de la classe, il doit être partout possible, dans un délai court, de faire appel aux enseignants spécialisés ou au psychologue scolaire selon les besoins identifiés. Les enseignants spécialisés peuvent intervenir dans ou hors de la classe. Chaque réseau du socle doit disposer d'un réseau d'aides spécialisées complet dont l'action doit être coordonnée avec les services médicaux, sanitaires et sociaux. Les établissements sociaux et médico-sociaux doivent notamment être confortés (moyens, formation et statuts des personnels) pour qu'ils puissent jouer leur rôle d'accompagnement des enfants et jeunes handicapés en coopération avec les écoles et établissements de l'Éducation nationale.
- Dans le cas de difficultés graves et durables, des dispositifs spécifiques et ouverts avec la qualification comme objectif, peuvent être proposés.

Il faut redonner des moyens aux équipes pluridisciplinaires (personnels enseignants et d'éducation, psychologues, infirmiers, médecins de l'Éducation nationale...) afin de développer une prise en charge globale des élèves en difficulté et un accompagnement des familles indispensables pour assurer une cohérence dans la réussite de la scolarité.

Dans le secteur médico-social et médico-éducatif, les objectifs comptables ne doivent pas prévaloir sur les enjeux concernant l'éducation, la santé, la prise en charge médico-sociale. Il est urgent d'inverser la tendance actuelle et de remettre l'humain au cœur des priorités des décideurs du secteur. Le bien-être des usagers et des personnels qui les prennent en charge est essentiel.

## **F. Clarifier les relations État-Collectivités territoriales-établissements**

L'UNSA Éducation revendique une clarification des relations entre l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics locaux d'enseignement. Cela implique une réflexion sur la conduite conjointe des politiques publiques, l'État restant le garant constitutionnel de l'accès sur tout le territoire au service public d'Éducation.

Pour que cette discussion soit conduite en confiance avec les personnels, la fédération UNSA Éducation rappelle son opposition à toute « vente à la découpe » et revendique notamment que soit acté de manière durable l'arrêt de toute nouvelle décentralisation des personnels de l'Éducation nationale et garanti leur maintien comme agents titulaires de l'État. Elle ne saurait accepter notamment que soit remise en cause l'unicité de l'équipe de direction des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) composée de fonctionnaires de l'État.

L'EPL est devenu le lieu de la synthèse des politiques de l'État et des collectivités. La fédération UNSA Éducation considère que ces relations doivent s'organiser dans un cadre conventionnel respectant les prérogatives de l'EPL et de son conseil d'administration ainsi que les statuts des personnels et leurs missions. L'UNSA Éducation revendique que ces conventions aient une dimension tripartite : État, collectivité, EPL — selon les compétences et attributions spécifiques de chacun des acteurs.

L'autonomie n'est pas la mise en concurrence : elle ne peut avoir pour but que l'amélioration du fonctionnement du système éducatif par une meilleure utilisation des compétences et des initiatives au plus près des réalités locales.



## V. Pour l'enseignement agricole

### A. Maintenir la spécificité de l'enseignement agricole

Les établissements scolaires du ministère de l'Agriculture sont petits et bien moins nombreux que ceux de l'Éducation nationale, mais ils portent des centres constitutifs plus intégrés (LEGTA, CFA, CFPPA, exploitations agricoles, ateliers technologiques). L'originalité de leur fonctionnement doit être vue comme une richesse qui s'appuie sur leur histoire professionnelle et culturelle. Leur spécificité doit être maintenue au sein du ministère de l'Agriculture et leur autonomie pédagogique affirmée.

Les missions propres qui sont les leurs intègrent le développement agricole, l'expérimentation, l'animation rurale, la coopération internationale. La présence forte de l'apprentissage et de la formation continue impose que leur stabilisation, d'abord, leur développement ensuite s'effectuent en concertation avec les régions qui les financent en grande partie. La fédération UNSA Éducation appelle donc à un accord politique-cadre entre l'État et les collectivités afin qu'ils puissent exercer leurs missions avec une plus grande visibilité reposant sur des financements adaptés et suffisants. Une réflexion devra s'ouvrir sur des établissements publics locaux rénovés, tant dans leur fonctionnement que dans leur pilotage, pour bâtir un enseignement agricole public performant.

### B. Mettre fin aux contrats précaires

Dans les établissements publics d'enseignement agricole (techniques et supérieurs) la présence extrêmement forte de personnels contractuels liés à la formation continue et aux formations par apprentissage, en particulier sur des emplois à temps incomplet (notamment dans la filière administrative), appelle une action vigoureuse de l'État. Il convient de mettre fin à cette précarité structurelle liée à une absence de pilotage des emplois et d'offrir aux personnels concernés des conditions dignes et durables d'embauche.

### C. Ré-ancrer les établissements dans les dynamiques de développement, d'animation des territoires ruraux

Dès son origine, l'enseignement agricole a été conçu comme un levier essentiel du développement et de l'animation des territoires ruraux. Cette mission doit redevenir essentielle en mobilisant l'ensemble des compétences présentes au sein de l'enseignement agricole (enseignants en « socio-culturel », économistes et géographes ruraux, ingénieurs et techniciens).

## VI. Pour l'enseignement supérieur et la recherche

### A. S'attacher à construire l'avenir

Sur de nombreux aspects, l'UNSA Éducation revendique une révision profonde des lois n° 2006-450 du 18 avril 2006 « de programme pour la recherche » et n° 2007-1199 du 10 août 2007 « relative aux libertés et responsabilités des universités ». Elle ne revendique pas le simple retour au passé parce que le paysage de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a sensiblement et parfois profondément évolué, parce que l'Université d'avant 2007 était loin d'être un océan de perfection.

Les universités, en particulier, s'inscrivent dans un paysage différent et plus éclaté depuis les petits ou moyens établissements jusqu'aux méga-universités fusionnées ou en cours de fusion. S'y ajoutent les problèmes particuliers, et divers, posés par la mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et leur utilisation dans un cadre qui n'avait pas été nécessairement prévu par la loi de 2006.

Cette construction de l'avenir doit résolument donner la priorité au Service public. L'UNSA Éducation, entend que soient strictement respectées les dispositions légales sur le monopole de la collation des grades comme l'utilisation du terme « université » par les seuls établissements publics habilités conformément à la loi du 18 mars 1880 (actuel article L.731-14 du Code de l'éducation) et que soient remis en question les financements publics d'établissements privés d'enseignement supérieur.

Les défis sont aujourd'hui considérables, mais l'UNSA Éducation est attachée à construire le service public d'Enseignement supérieur et de Recherche dont la France et l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle ont besoin.

### B. Revenir à la collégialité dans les universités

L'université n'est pas une entreprise. Elle ne peut se diriger comme telle. Pour l'UNSA Éducation, il est indispensable de repenser la collégialité dans la manière d'orienter, de dynamiser et de diriger les universités qui doivent être à la fois des établissements d'enseignement et de recherche de haut niveau, mais aussi des lieux de socialisation, d'épanouissement et de développement collectif et individuel pour les étudiants comme pour les personnels.

Les contraintes imposées aux universités pour la composition de leur conseil d'administration sont insupportables et aujourd'hui problématiques pour tous les établissements, et encore plus pour ceux de grande taille (cf. les universités « fusionnées » de Lorraine, de Strasbourg ou d'Aix-Marseille par exemple). Les modalités de l'élection des présidents doivent être revues en profondeur. La sous-représentation scandaleuse des personnels des bibliothèques, ingénieurs et techniciens, administratifs, sociaux et de santé doit être modifiée pour mieux prendre en compte leur rôle dans la communauté universitaire.

## ***C. Garantir le statut des personnels, en finir avec la précarité***

Les personnels des universités, dans leur diversité, doivent redevenir des fonctionnaires de l'État. Leur gestion doit respecter les statuts et les corps-types nationaux de la Fonction publique de l'État. Il faut en finir avec une insupportable précarité qui ne garantit pas, et moins encore dans la durée, des conditions satisfaisantes de fonctionnement du service public universitaire.

## ***D. Accompagner les étudiants pour la réussite en licence***

L'échec massif en premier cycle, notamment en première année, pose un véritable défi. Il nécessite un renforcement de leur encadrement, notamment par des enseignants-chercheurs. L'accompagnement des étudiants entrant à l'université doit être une priorité : des expérimentations, des mesures innovantes, des modes de tutorat et de compagnonnage doivent être favorisés afin de faire de ce passage difficile un tremplin de réussite pour le plus grand nombre.

## ***E. Favoriser la vie étudiante***

Le réseau des œuvres universitaires, fort de ses 29 établissements publics — CNOUS et CROUS — est l'opérateur incontournable de la vie étudiante depuis près de 60 ans avec un concept unique en Europe.

Pour l'UNSA Éducation, ce réseau doit :

- rester l'acteur unique de la politique sociale de l'État à destination des étudiants ;
- favoriser les conditions de vie et d'études des étudiants ;
- mettre en œuvre le principe républicain d'égalité en compensant les inégalités sociales ;
- manifester la tradition universaliste de la France pour l'accueil des générations d'étudiants venant de tous les pays.

## ***F. Développer la recherche publique***

Le dynamisme en matière de recherche, qu'il s'agisse de recherche fondamentale ou de recherche appliquée, conditionne largement les capacités de réaction des différents secteurs de l'économie. Elle représente un enjeu capital pour le développement et la compétitivité économique de notre pays et de l'Europe. Elle est donc, pour la fédération UNSA Éducation, une priorité pour la nation comme pour l'Union européenne.

La recherche publique doit demeurer, comme l'enseignement supérieur dont elle est absolument indissociable, un bien public au service des intérêts de tous les citoyens parce qu'elle participe à la production des connaissances. Atout indispensable au développement économique, elle doit poursuivre son ouverture au monde des entreprises et favoriser ainsi les indispensables transferts de connaissances et de technologie.

Avec l'UNSA Recherche, la fédération UNSA Éducation rappelle le rôle indispensable des organismes publics de recherche (CNRS, INSERM, ...) dont les missions, les moyens et les périmètres sont aujourd'hui menacés sous couvert de RGPP. Une politique volontariste de création d'emplois scientifiques doit être mise en œuvre tant dans les universités que dans les établissements publics scientifiques et technologiques (organismes de recherche). Créer de l'emploi stable impose d'en finir avec l'imposition systématique du fonctionnement par appels à projets.

La fédération UNSA Éducation affirme son attachement aux Unités Mixtes de Recherche (UMR) comme « briques de base » de la recherche. Les UMR doivent principalement être fondées sur un partenariat équilibré entre universités et organismes de recherche, et renforcer le rôle des instances statutaires élues.

## ***G. S'appuyer sur les Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche***

Les futures Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche devront déboucher sur une politique ambitieuse, cohérente dans la durée, avec un échéancier et des objectifs précis. Elles devront notamment permettre :

- de dresser le bilan de la politique menée pendant le quinquennat et notamment de faire un point sur les financements « extraordinaires » (plan Campus, opérations financières relevant du Grand Emprunt) — y compris sur la stratégie conduisant à imposer systématiquement des partenariats public-privé (PPP) ;
- d'entamer une réflexion sur le périmètre des universités, portant notamment sur l'autonomie de gestion des moyens et sur les partenariats État/collectivités ;
- de restaurer une lisibilité du dispositif universitaire mis à mal par l'empilement de strates ;
- de redéfinir les limites de l'autonomie en matière de gestion des ressources humaines comme de dévolution du patrimoine ;
- d'envisager — en prenant en compte la diversité actuelle du paysage universitaire — les révisions profondes des dispositions du Code de l'éducation introduite par la loi LRU pour un fonctionnement plus démocratique et plus collégial des universités ;
- de restaurer le rôle d'opérateur de recherche des EPST (CNRS, INSERM,...) dans le cadre d'un partenariat équilibré avec les universités, et de redéfinir les missions des agences de financement et d'évaluation de la recherche ;
- d'approfondir le dossier de l'attractivité des métiers avec un volet concernant les problématiques de l'emploi scientifique dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche.

## VII. Pour l'Éducation populaire, le Sport et la Culture

### A. Valoriser un rôle fondamental pour la démocratie

Face au délitement du lien social, à l'affaïssement du collectif comme lieu d'échange, d'apprentissage et de développement de l'esprit critique, aux montées des idées d'extrême-droite, les secteurs de l'éducation populaire, du sport et de la culture jouent un rôle fondamental de formation du citoyen qu'il faut reconnaître, valoriser, développer.

### B. Permettre à tous l'accès à la fréquentation des œuvres et à la pratique

La démocratisation éducative, culturelle, sportive est indispensable. Pour autant elle ne suffit pas. Elle doit être adossée à une politique rendant possible la pratique de tous. Ainsi l'accès aux œuvres culturelles, aux événements sportifs, aux savoirs et connaissances doivent être facilités tant par des politiques tarifaires que par des démarches d'accompagnements.

Des lieux de pratiques des arts, des activités physiques et sportives, des différentes formes d'expression, d'approche des sciences et des nouvelles technologies doivent être développés, mis en réseau et rendus accessibles au plus grand nombre. Dans ce cadre, le retour à un CREPS par région doit dès maintenant être envisagé.

La construction et le développement de l'individu passent par l'accès au patrimoine culturel, mais aussi à une culture vivante, ouverte aux pratiques contemporaines, à la promotion du dialogue culturel et de la connaissance mutuelle des cultures dans leur diversité. L'État républicain doit s'opposer à toute volonté, d'où qu'elle vienne, de contrôle et d'assujettissement de la culture. Assurer l'égalité d'accès au patrimoine, à la création, au savoir, à la culture sous toutes ses formes, doit être l'axe prioritaire de toute politique culturelle.

Les pouvoirs publics doivent veiller à la conservation et à la diffusion du patrimoine artistique et culturel, ainsi qu'à la qualité de l'architecture et du cadre de vie. La fédération UNSA Éducation revendique la préservation du patrimoine et son enrichissement par une architecture et un urbanisme contemporains de qualité.



## VIII. Pour le secteur associatif

### A. Reconnaître le fait associatif et son apport à la vie citoyenne et démocratique

Les associations sont un des trois piliers constitutionnels de notre République. Elles sont — dans les champs de l'éducation, de l'éducation populaire, des loisirs éducatifs, de la culture, du sport, du secteur médico-social — des acteurs indispensables dont il convient de reconnaître le rôle actif pour la construction de la citoyenneté de tous. Il convient notamment de mieux reconnaître, valoriser et renforcer la place, dans le service public d'éducation, des fédérations sportives délégataires de prérogatives de puissance publique. Pour cela, il faut pouvoir aider ces associations pour leur projet et non simplement comme des prestataires de services. Cela passe par la reconnaissance du fait associatif, la valorisation du bénévolat et la sortie du champ de la concurrence.

### B. Sortir les activités associatives du champ de la concurrence

La réglementation européenne, si elle considère « la concurrence libre et non faussée » comme intangible, reconnaît aux États membres la possibilité d'extraire de son champ les structures qui participent à sa politique nationale prioritaire et relèvent de l'intérêt général. C'est déjà le cas de l'action des fédérations sportives délégataires. La France doit mieux promouvoir et user de cette possibilité pour faire sortir du champ de la concurrence l'ensemble des activités éducatives, sportives, culturelles et médico-sociales, et faire reconnaître cette spécificité au niveau européen. La France doit ainsi pousser l'Union européenne à reconnaître l'« association » et à cesser de la requalifier systématiquement en « entreprise ». En effet, à l'heure même où l'Europe est remise en cause par la crise et où la Commission souhaite développer la citoyenneté, l'Union européenne se refuse encore paradoxalement à reconnaître les initiatives collectives citoyennes structurées.



## **UNSA Éducation**

**87 bis avenue Georges Gosnat,  
94853 IVRY CEDEX**

**Tél. 01 56 20 29 50**

**Courriel : [national@unsa-education.org](mailto:national@unsa-education.org)**

**Site : <http://www.unsa-education.org>**

*(mai 2012)*